



**Association Burundaise pour la Protection des Droits
Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H »**

RAPPORT DU MOIS D'AOUT 2018

Septembre 2018

1. INTRODUCTION

Le présent rapport fait état des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays au cours du mois d'août 2018. Ce rapport ne prétend pas être exhaustif mais tente de couvrir toutes les violations des droits humains qui ont pu être identifiées.

Ce rapport mensuel procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui constitue la condition sine qua none d'une bonne appréciation des violations des droits humains. Au niveau sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité toujours permanente et grandissante dans le pays, caractérisé par de nombreuses bavures et actes d'intimidation des jeunes affiliés au parti au pouvoir (le CNDD/FDD) communément appelés des Imbonerakure, des attaques des bandes armées ici et là dans le pays,

Au point de vue politique, nous parlerons des tractations menées par la facilitation dans les pourparlers inter-burundais en vue du 5^{ème} round des négociations. Nous évoquerons aussi la nomination et l'approbation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CNI) par le parlement burundais.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport traite des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes portées disparues après enlèvement, les victimes étant surtout les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition et des militaires ex – FAB soupçonnés être de mèche avec les rebelles.

Après cette analyse contextuelle, nous mettrons un accident particulier sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées, en faisant ressortir les types d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par des situations où des cadavres sont retrouvés dans les cours d'eau, dans des buissons ou dans des endroits cachés loin des familles des victimes ; ce qui contribue à brouiller les enquêtes. Les cas de justice populaire et de règlement de compte se multiplient également du jour au lendemain et sont surtout orchestrés par des Imbonerakure, selon la population. Mêmes auteurs visés par la population quant aux personnes blessées. En effet, ces jeunes militants du parti au pouvoir se sont substitués aux forces de sécurité dans certains coins du pays où, ils se permettent toutes les bavures, faisant la pluie et le beau temps.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants qui seront développés dans le présent rapport, sont également attribués par la population aux Imbonerakure et aux agents du Service National de Renseignement (SNR) qui agissent souvent en collaboration avec les autorités locales. Les cas de viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre s'observe dans le pays et inquiètent plus d'un.

Enfin, dans notre conclusion, nous proposerons quelques pistes pour le redressement de la situation des droits humains au Burundi.

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois d'août 2018, la sécurité n'a cessé d'être perturbée dans tous les coins du pays. En effet, nous avons assisté à de multiples bavures et actes d'intimidation commis par les Imbonerakure. Ces derniers tabassent, pillent des biens et de l'argent, font des menaces de mort à l'endroit de leurs concitoyens et vont jusqu'à tuer des personnes non membres de leur parti, le CNDD/FDD ou qui refusent d'y adhérer. Durant tout le mois, de tels comportements n'ont cessé de traumatiser les populations.

La sécurité a également été menacée par des attaques des bandes armées tantôt dans les cabarets, tantôt dans des ménages et sur les voies publiques. Les fouilles et perquisitions se sont poursuivies et se sont toujours soldées par des arrestations arbitraires, à l'occasion desquelles la plupart des inculpés ont été conduits dans des lieux inconnus au moment où les leurs semblaient dans une peur panique sans égale.

2.1.1. Des menaces et intimidations.

1- Dans la nuit du 12 au 13 août 2018 vers minuit, un groupe de personnes inconnues armées ont attaqué et détruit la maison d'Emmanuel MUPERO, au quartier Kiramira, au chef-lieu de la commune Murwi, en province Cibitoke. Selon des sources sur place, Emmanuel MUPERO et sa famille ont pu se sauver et se sont réfugiés. Accusé de sorcellerie, cet homme avait également été chassé de la colline Muterama.

2- En date du 14 août 2018 vers 22 heures, des personnes non identifiées ont incendié la maison d'une femme prénommée Julienne de la colline Nyangumba, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette attaque n'a pas fait de victime, car la propriétaire n'y avait pas passé la nuit. Selon les mêmes sources, un litige foncier opposant cette femme à l'un de ses voisins est à l'origine de cette attaque.

3- En date du 19 août 2018 matin, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Morand BUCUMI, membre du parti FNL, aile d' Agathon RWASA a trouvé chez lui des tracts lui annonçant qu' il sera décapité s' il continuait à être partisan d' Agathon RWASA.

4- Dans la nuit du 26 août 2018, un prénommé Eric habitant au quartier Jabe de la zone Bwiza, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura, chauffeur à la Croix Rouge Burundi et joueur de l'équipe Urunani, a été blessé par balle au niveau du genou et de la cheville par un policier de la Brigade Anti-Emeutes (BAE) en l'accusant de tenter de lui retirer son arme. Selon des sources sur place, les faits ont eu lieu tout près de la société d'assurance BICOR, au centre - ville de Bujumbura la capitale du Burundi et il s'agit d'un acte délibéré.

2.1.2. Des attaques et des embuscades tendues par les groupes armés.

Au cours du mois d'août 2018, des attaques des groupes armés se sont intensifiées, faisant plusieurs victimes surtout en commune Gihanga de la province Bubanza où des bandes armées en provenance de la réserve naturelle de la Rukoko n'ont cessé de faire des dégâts.

Voici quelques illustrations :

1- Dans la nuit du 2 août 2018, en zone Nyakabiga, en commune urbaine de Mukaza, en Mairie de Bujumbura, des coups de feu ont été entendus sans faire de dégât. Les auteurs de tirs n'ont pas été identifiés. Cela a provoqué la panique chez les habitants de cette zone qui ne se sont pas encore remis des séquelles de la contestation contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA et de la répression aveugle qui en a suivi.

2- En date du 5 août 2018 vers 21 heures 30 minutes, un véhicule militaire de type Pickup est tombé dans une embuscade tendue par un groupe armé sur la route Bujumbura-Cibitoke (RN/5) et précisément en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, le véhicule venait de la province Cibitoke quand il a subi de nombreux tirs d'armes à feu. Trois militaires se trouvant à bord du véhicule sont morts sur place. Cinq autres militaires ont été grièvement blessés. L'attaque a créé une peur panique au sein de la population. Les assaillants se sont repliés vers la réserve naturelle de Rukoko.

3- Dans la nuit du 16 août 2018 vers 21 heures, une attaque à la grenade a été perpétrée au domicile de Léopold NDAYISABA, administrateur de la commune Gihanga en province Bubanza. Selon des sources sur place, un policier agent de transmission de l'administrateur communal a été blessé au cours de cette attaque. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

4- Dans la nuit du 17 au 18 août 2018, en commune urbaine de Muha, zone Kanyosha, quartier Musama III, un homme surnommé Papa Boné a été blessé à coups de machette par des hommes non identifiés, « Bamapanga » comme ils sont surnommés dans cette localité. Rappelons que ce groupe d'hommes armés de machettes circulent souvent pendant la nuit dans cette zone et a déjà fait plusieurs morts et blessés.

5- En date du 18 août 2018 vers 21 heures, sur la colline Nyakazi, commune Kibago, province Makamba, Léonce NGABO et Ernest KENGUZA, tous membres du CNDD-FDD, ont été attaqués à la grenade en cours de route lorsqu'ils revenaient du cabaret. Selon des sources sur place, ils ont été blessés et ont été évacués vers le CDS (Centre de Santé) de la localité pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, les auteurs n'ont pas été identifiés.

6- En date du 23 août 2018, en commune urbaine de Ntakangwa, zone Gihosha, quartier Mutanga Nord, avenue Nyarugongo n° 30, au domicile des nommés AZIANI Luiszi de nationalité italienne et NDAYISABA Evelyne burundaise, un domestique connu du nom de Déo BARANGENZA a été blessé par balle par l'un des 5 bandits armés de 2 pistolets.

Les bandits étaient à bord du véhicule PROBOX IA 2318. Ces bandits tentaient de voler dans ce ménage. Selon des sources locales, ces voleurs s' étaient déguisés en agent de la société REGIDESO et certains d' entre eux portaient l' uniforme et les casquettes de cette société. D' après la police, parmi les 5 bandits, 3 ont été appréhendés tandis que le véhicule et les pistolets utilisés ont été saisis. Ils n' ont rien volé grâce au domestique qui leur a opposé une résistance.

2.1.3. Des armes retrouvées.

1- En date du 9 août 2018, un fusil de type Kalachnikov (AK47) a été découvert au bord du lac Tanganyika, près de l'hôtel Ubuntu Résidence et la station de pompage d' eau de la REGIDESO. Le fusil a été aperçu par un conducteur de taxi-vélo qui a vite alerté la police.

2- Dans l' après - midi du 12 août 2018, Landry DUSABE âgé de 9 ans a été tué dans une explosion de grenade et son ami Parfait BIZIMANA (11 ans) a été grièvement blessé. Selon la police, les deux enfants jouaient avec 3 grenades qu' ils venaient de ramasser dans la vallée se trouvant entre la colline Zege et le quartier de Musinzira de la ville de Gitega (commune et province Gitega) au moment où ils gardaient des chèvres. Seule une grenade a explosé. La police croit que les engins ont été jetés par des inconnus qui voulaient s' en débarrasser.

2.2. Du contexte politique.

Le point de vue politique a été dominé par les démarches en vue de la tenue du 5^{ème} round des négociations inter-burundaise et l' adoption des nouveaux membres de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante par l' Assemblée Nationale burundaise :

1- En date du 17 août 2018, le bureau de la facilitation du dialogue inter-burundais a rencontré différents protagonistes dans la crise burundaise, notamment le parti au pouvoir, la coalition Amizero y' Abarundi ainsi que d' autres partis de l' opposition extra-parlementaire et l' ancien président Sylvestre NTIBANTUNGANYA. Après la rencontre, le parti CNDD-FDD a assuré qu' il va répondre à la prochaine session de dialogue préparée par la facilitation. Joseph NTAKARUTIMANA, le Secrétaire Général Adjoint du parti au pouvoir a indiqué s' être félicité de l' évolution de la situation au Burundi. La communauté internationale a compris que le Burundi subissait une campagne de diabolisation et s' est ressaisie, a-t-il indiqué. Il a demandé à la facilitation de considérer le pas déjà franchi par le Burundi. Le dernier en date étant la feuille de route de Kayanza pour les élections 2020. Le leader de la coalition Amizero y' Abarundi quant à lui, Agathon RWASA a indiqué avoir demandé à la facilitation la tenue urgente du 5^{ème} round des négociations pour dégager une feuille de route consensuelle. Pour lui, il faut que les conclusions issues du dialogue soient suivies afin que les Burundais avancent sur des élections qui doteront le pays d' institutions réellement démocratiques.

2-En date du 27 août 2018, une liste de 7 personnes a été soumise aux députés burundais pour approbation. Ils l'ont adoptée en l'absence de ceux de la coalition « Amizero y' Abarundi ». Les nouveaux membres de la CENI approuvés sont : Philippe NZOBONARIBA (Hutu) du parti RPB Nturinganywe et actuel Secrétaire Général du Gouvernement, Hyacinthe NIYONZIMA (Tutsi) du parti UPRONA, Serges NDAYIRAGIJE (Tutsi) de la coalition « Amizero y' Abarundi » et actuel ministre de la communication et médias, Pierre Claver KAZIHISE (Hutu) de la société civile ACOPA proche du pouvoir, Associate NIYONZIMA (Tutsi), Jean Anastase HICUBURUNDI (Hutu) et Maggy KAMANA (Hutu). Cette nouvelle équipe a été approuvée par 91 députés sur 92 présents. Un a voté contre. La coalition « Amizero y' Abarundi » a annoncé ne pas être engagée par les résultats de ce vote, car n'ayant pas été consultée, a dit Pierre Célestin NDIKUMANA, président du groupe parlementaire « Amizero y' Abarundi ».

2.3. Du contexte judiciaire

2.3.1. Du jugement de l'activiste des droits humains Nestor NIBITANGA.

Au cours du mois d'août 2018, le côté judiciaire a été dominé par le jugement de l'observateur des droits humains dans la région centre – est du pays, Nestor NIBITANGA. En effet, en date du 13 août 2018, le Tribunal de Grande Instance de Mukaza en mairie de Bujumbura a condamné l'ancien observateur régional du centre- Est du Burundi pour le compte de l'APRODH, Nestor NIBITANGA, à 5 ans de servitude pénale, a rapporté son avocat Fabien SEGATWA. Le ministère public avait requis contre cet activiste des droits humains une peine de 20 ans de servitude pénale. Dans leurs motivations, les juges ont fait valoir que l'activiste avait continué de fournir des rapports sur la situation des droits de l'homme dans la région centre - Est du pays alors que l'APRODH était radiée par le gouvernement de la liste des organisations de la société civile. L'avocat de NIBITANGA a indiqué qu'il va interjeter appel de la condamnation. Rappelons que cet observateur des droits humains a été arrêté le 21 novembre 2017 pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et rébellion.

2.3.2. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers et des administratifs

Des arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux, de cas de torture dans des cachots clandestins et des enlèvements suivis de disparitions forcées sont restés monnaie courante tout au long du mois. Dans ces actes, la police nationale, le SNR (Service National de Renseignements), les Imbonerakure et certains administratifs à la base sont pointés du doigt par la population comme principaux auteurs. Les personnes visées sont surtout les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et des ex-militaires et policiers accusés de collaborer avec les rebelles. Les fouilles et perquisitions sont également monnaie courante et se soldent par des arrestations arbitraires à la suite desquelles d'innombrables personnes sont rançonnées pour être relâchées.

Les quelques cas suivants illustrent la situation :

1- En date du 1^{er} août 2018, vingt-cinq enfants originaires des provinces Rumonge, Bururi, Bubanza, Bujumbura Rurale, Gitega, Makamba, Mwaro, Rutana et Muramvya ont été arrêtés lors d'une rafle opérée par des policiers avant d'être détenus au cachot du poste de police en commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ces enfants étaient accusés d'être retournés dans la rue.

En date du 2 août 2018, seize enfants sur vingt-cinq ont été remis à la FVS-AMADE pour aider à leur identification des enfants et les conduire dans leurs familles respectives.

2- En date du 1^{er} août 2018, Emmanuel NDIKURIYO, démobilisé ex-FAB a été arrêté par la police à Mabanda, province Makamba. D'après une source sur place, une paire de bottines a été saisie chez lui pendant une fouille perquisition. L'arrestation a été opérée après cette fouille perquisition menée par une police sans mandat de perquisition.

3- En date du 2 août 2018, des agents de la police ont arrêté Christian HARAMIZIGIRO, Henri HARAGAKIZA et Innocent NIYONGABIRE dans la zone Mudende, commune Buyengero, province Rumonge. Des témoins ont indiqué que les trois victimes sont des enseignants accusés d'avoir perçu des pots-de-vin pour octroyer des notes non méritées à certains élèves au cours de l'année scolaire 2017-2018. Les inculpés n'ont cessé de nier leurs accusations arguant que c'est un montage fait contre eux. Les prévenus ont tous été transférés à la prison de Rumonge.

4- En date du 3 août 2018, vers le matin, en commune Gihanga, province Bubanza, Gabriel MARIMBU âgé de 60 ans et Jean Pierre NDAYAMBAJE alias Kabeba, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été arrêtés et conduits par le responsable du SNR en province Bubanza, au cahot du SNR à Bujumbura. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de collaborer avec des bandes armées.

5- En date du 6 août 2018, des agents de la police ont arrêté 17 personnes au quartier Makamba II, commune et province Makamba. Les victimes sont toutes des ouvriers de chantier interpellés à leur lieu de travail. Des proches ont rapporté que ces ouvriers sont par contre victimes d'avoir refusé de continuer à travailler sur le chantier du bureau du gouverneur de Makamba pour n'avoir pas été payés depuis plusieurs mois. La population n'a indiqué aucune charge retenue contre ces 17 personnes.

6- En date du 6 août 2018, trois personnes ont été arrêtées sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba. Ces personnes ont été accusées d'avoir préparé une attaque visant les résidents de la colline Jimbi. Des témoins ont indiqué que ces 3 personnes sont toutes des rapatriés anciens réfugiés qui sont rentrés au pays. Elles ont été libérées le 9 août 2018.

7- En date du 9 août 2018, quatre personnes d' une même famille ont été arrêtées par la police au chef-lieu de la commune Gihanga en province Bubanza. Il s' agit de : MBAZUMUTIMA Augustin, père de famille et ex-FAB, sa femme Odile, son fils Bertrand et sa fille Leila. Après leur arrestation, elles ont été conduites au commissariat communal de Gihanga. D' après les sources sur place, elles ont été interpellées après une fouille perquisition que la police avait opérée chez eux. La mère et sa fille ont été retenues au cachot de Gihanga tandis que le chef du ménage et son fils ont été transférés au cachot du SNR à Bujumbura.

8- En date du 9 août 2018, la prénommée Flora, de la colline Munyinya, zone Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya a été arrêtée et détenue au cachot de la commune Rutegama par des Imbonerakure sur l'ordre de Vivine NDAYAMBAJE, l'administratrice de cette commune. Selon des sources sur place, cette femme était accusée par cette autorité de troubler l'ordre public. Selon les mêmes sources, Flora s'était opposée à la vente de la parcelle de son frère par sa belle-sœur à cette autorité parce que sa belle-sœur s'est remariée après la mort de son mari.

9- En date du 12 août 2018, le prénommé Ildéphonse, agent de la REGIDESO en commune Rutegama, a été arrêté et menotté, de 8 heures à 13 heures, chez lui sur la colline Cumba, en commune Rutegama, province Muramvya par Léonidas NZOYIHIKI, chef du poste communal de la police. Selon des sources sur place, ce dernier lui a reproché d'avoir fermé la ligne électrique qui alimente la zone où il habite.

10- En date du 13 août 2018, des agents de la police ont arrêté Claver NDIKURIYO, magistrat du Tribunal de Grande Instance de Bururi. Il a été arrêté au centre de la commune et province Bururi. Selon des témoins, il a été interpellé après une bagarre avec un représentant des Imbonerakure dans un bar de la localité.

11- En date du 14 août 2018, Claver NDIKUMASABO, magistrat du Parquet de Bururi a été arrêté et conduit au cachot de la police par le Procureur de la République à Bururi. Selon des sources sur place, ce magistrat a été accusé d'avoir injurié, dans un cabaret, Zabulon NYANDWI, représentant provincial des Imbonerakure en même temps Directeur de l'Ecole Paramédicale de Bururi.

12- En date du 17 août 2018, vingt-et-une personne dont Evariste NGENDAKUMANA et Ambassadeur Aloys MBONAYO ont été arrêtées par des policiers sur l'ordre du Gouverneur de la province Makamba, Gad NIYUKURI. Selon des sources sur place, ces personnes participaient à un atelier de formation sur le leadership en politique pour l'avenir du Burundi organisée par l'ONG BLTP en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur. Selon une source policière, ils ont été accusés de tenir une réunion illégale alors qu'ils possédaient un ordre de mission signé par le Ministre de l'Intérieur. Ils ont été relâchés le même jour sur l'ordre du même Gouverneur.

13- En date du 17 août 2018 dans la matinée, 16 fidèles de la Coalition des Eglises pour la Moisson ont été arrêtés dans un hôtel du chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba et conduits par des policiers au cachot du parquet de Makamba. Selon une source sur place, ils venaient d'y passer plus d'une semaine dans une mission d'évangélisation. Selon la même source, ils étaient accusés de tenir une réunion illégale alors qu'une lettre annonçant leur mission avait été envoyée aux instances habilitées.

14- En date du 21 août 2018 vers 5 heures du matin, sur la colline et zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Eric NDIKUMASABO, ex-combattant du FNL et actuellement membre du comité communal du parti FNL aile d' Agathon RWASA, a été arrêté avec ses 2 enfants âgés respectivement de 10 et 4 ans et conduits au cachot de la commune par des policiers commandés par le commissaire communal nommé BURAKYEYE. Selon des sources sur place, cette arrestation a été précédée par une fouille perquisition opérée chez lui dans laquelle aucune arme ou objet suspect n' a été trouvé. Selon les mêmes sources, il était accusé par les autorités communales d'avoir sensibilisé la population à voter « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

15- En date du 21 août 2018, des policiers ont fait une fouille perquisition dans certains quartiers du centre urbain de Cankuzo et ont arrêté le commerçant Vital NTAWUMBABAYE, résidant le long de l'axe routier RN13, au quartier commercial. Selon des sources sur place, les policiers sont arrivés chez ce commerçant, la nuit du 20 au 21 août 2018 mais il leur a refusé d'entrer dans sa maison. Selon les mêmes sources, les policiers ont encerclé sa maison pendant toute la nuit jusqu' à 10 heures, du 21 août 2018. Ils l' accusaient de détenir des armes ; cependant ils n'ont rien trouvé après la fouille perquisition, ont ajouté les mêmes sources. Il a été malmené et obligé d'acheter 36 bouteilles de la bière Primus pour les 18 policiers en guise d'exécution d'une punition pour leur avoir refusé l' accès. Il a été conduit par Désiré NJIJI, Gouverneur de province dans son véhicule accompagné du procureur et du commissaire provincial de police au cachot du commissariat provincial de police qui l'accusaient de n' avoir pas respecté les institutions. Il a été relâché le même jour.

16- En date du 22 août 2018, au chef-lieu de la province Karuzi, commune Buhiga, Michel KIDWINGIRA, propriétaire d' un secrétariat public et Victoire RIVUZIMANA, cabaretière ainsi que Michel BUCANGANYA qui se trouvait dans ce cabaret, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi par des policiers de l'API dirigés par le commissaire Zabulon MFURANZIMA. Selon des sources sur place, ces 3 personnes étaient accusées de n' avoir pas fermé leurs maisons lors du passage du Président Pierre NKURUNZIZA. Selon les mêmes sources, lors de son passage, les gens ont été pris de panique et certains se sont cachés dans le secrétariat public et les autres dans le cabaret. Les victimes ont été libérés en date du 25 août 2018, après avoir payé une somme de 50.000 FBU chacune.

17- En date du 22 août 2018 vers 13 heures, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un jeune homme prénommé Emmanuel alias Jogojogo a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi par le responsable provincial du SNR à Karuzi. Selon des sources sur place, Jogojogo était dans le cabaret appelé « chez Sogo » et a été ordonné par cette autorité de vider vite sa bouteille avant d’ être conduit au cachot sans lui dire le motif de son arrestation.

18- En date du 23 août 2018, au quartier Kanyami, commune et province Ngozi, Joseph NKURUNZIZA, Jacqueline HAKIZIMANA, Innocent MANIRAMBONA, Consolata NIRAGIRA et Arthémon NDUWAYEZU, vendeurs de l'huile de palme ont été arrêtés par des policiers sous l’ ordre de Radjabu SONGAMBERE, administrateur de la commune Ngozi, puis conduits au cachot de la P.J Ngozi. Selon des sources sur place, 450 kg d'huile de palme appartenant à ces commerçants ont été saisis et ces derniers ont été accusés de saboter le marché de Vyegwa en commune Mwumba de la même province au moment où tous les vendeurs de l’ huile de palme ont été obligés de rejoindre ce marché par l’ administration communale de Ngozi. Selon les mêmes sources, ce marché a été créé par force dans le but d’ augmenter les recettes de la commune natale du Président de la République.

19- En date du 23 août 2018, dix membres du parti de l’ opposition UPD-Zigamibanga ont été arrêtés par Jovin CISHAHAYO, responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR) à Makamba en collaboration avec des Imbonerakure au quartier Makamba II, commune et province Makamba. Ils ont été accusés de rébellion. Selon des sources sur place, 6 parmi eux ont été conduits et détenus au cachot du SNR à Bujumbura tandis que 4 autres sont restés détenus au cachot du parquet de Makamba. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de rébellion.

20- En date du 23 août 2018 vers 14 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé BARAKEBANA, originaire de la colline Cuba, zone et commune Bugenyuzi de la même province a été arrêté, tabassé, puis conduit au cachot de la zone Buhiga par 3 policiers de l'API qui contrôlaient la localité lors du passage du Président de la République se rendant à Buhiga pour la croisade religieuse organisée par la famille présidentielle, depuis le 21 août 2018. Selon des sources sur place, cet homme qui rentrait des champs avec ses enfants a traversé la RN 12 au moment où passait le Président de la République, Pierre NKURUNZIZA.

21- En date du 28 août 2018, Fabrice NIYONSABA, motard, originaire de la colline et commune Kiganda, province de Muramvya a été arrêté par un Imbonerakure prénommé Régis de la colline et commune Rusaka. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir injurié l'administrateur. Ce motard a été d'abord mis au cachot du commissariat communal de Rusaka, et ensuite transféré au cachot du commissariat provincial de Mwaro, en date du 30 août 2018.

2.3.3. Des personnes enlevées et portées disparues.

1- En date du 2 août 2018, à la 15^{ème} transversale Maramvya, sur la sous colline Buhomba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Marthe NGENZEMAKE, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été enlevée de chez elle par des gens non identifiés dont l'un était en uniforme policière, à bord d'un véhicule TI en complicité avec le chef collinaire connu sous le sobriquet de Bayore qui est le responsable du parti CNDD-FDD sur cette colline.

2- En date du 23 août 2018, Emery EMERUSENGE, étudiant, âgé de 30 ans, originaire de la colline Muyombwe 2, zone Butare, commune Bukemba, province Rutana, a été porté disparu en mairie de Bujumbura. Des sources sur place ont indiqué que Emery EMERUSENGE a quitté le domicile situé sur l'avenue Rusama de la zone Kinindo à 9 heures, disant qu'il allait à la rencontre de quelqu'un avec qui il avait un rendez- vous au centre-ville de Bujumbura. Depuis lors, personne ne l'a revu. Il a terminé ses études dans la faculté de Banques et Assurances à l'université Martin Luther King et il venait de terminer son stage d'études à la BGF (Banque de Gestion et de Financement)

3- En date du 26 août 2018, Vianney HAVYARIMANA, membre du parti d'opposition MSD, originaire de la colline Kibungo, zone Bitare, résidant au site des déplacés de Bugendana en commune Bugendana, province Gitega a été enlevé par le responsable du SNR à Gitega. Selon des sources sur place, le véhicule qui a transporté la victime n'avait pas de plaque d'immatriculation au moment de l'enlèvement.

Bref, au moins 106 personnes ont été arbitrairement arrêtées et détenues illégalement et 3 personnes ont été enlevées et portées disparues au cours du mois concerné par le présent rapport.

2.4. Du contexte social

Le 8 août 2018, le Gouvernement du Burundi a revu à la hausse le prix de certains produits pétroliers. Ainsi, le litre d' essence qui coûtait 2.250 FBU a monté jusqu' à 2.400 FBU soit une augmentation de 150 FBU. Le gasoil a connu une augmentation 100 FBU. Ce dernier coûte 2.350 FBU. Cette augmentation des prix a encore une fois rendu la vie très difficile car les frais de transport ont directement été majorés. En date du 10 août 2018, après la hausse des prix de ces produits pétroliers, le ticket de transport en bus en mairie de Bujumbura a passé de 380 FBU à 400. Le transport vers l' intérieur du pays devrait aussi être majoré de 5%. La population n' a cessé de craindre l' impact que ces hausses des prix du carburant devraient occasionner sur les prix des produits de base dont elle a besoin.

Comme on le voit, dans cette hausse des prix, le gouvernement ne se soucie point des conditions de vie difficiles dans lesquelles la population burundaise baigne, jour après jour, sans espoir d' une amélioration probable.

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

3.1. Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées sont restées, au cours du mois d'août 2018 comme au cours des mois antérieurs, le lot quotidien des familles entières et cela, dans toutes les localités du pays. Le comble de malheur est que ces familles sont sans espoir que la justice puisse identifier et juger les auteurs. Le phénomène des cadavres que l'on retrouve dans des cours d'eau et des brousses s'est amplifié au cours du mois. Les cas de justice populaire n'ont cessé d'augmenter. Les personnes tuées sur accusation de pratiquer la sorcellerie et cela, dans le silence inouï des administratifs à la base et des forces de sécurité sont très inquiétants. Selon la population, les personnes dont on retrouve des cadavres ici et là dans les localités du pays, les présumés sorciers tués et les cas de justice populaire sont surtout attribués aux agents du SNR et aux Imbonerakure qui font des exactions de tout genre dans le pays sans se soucier de rien.

D'une manière générale, de nombreuses personnes continuent à être tuées dans l'anonymat total des auteurs comme l'illustrent les cas présentés ci-après :

1- Dans la matinée du 1^{er} août 2018, un homme non identifié a été retrouvé sans vie et en état de décomposition au bord du Lac Tanganyika, en zone Gatete en commune et province Rumonge. Des témoins ont rapporté que le cadavre a été découvert par les pêcheurs. Aucune enquête n' a été faite pour connaître l' identité de cette personne.

2- Dans l' après - midi du 2 août 2018, Zoubel NDAYIRAGIJE a succombé à ses blessures à l' hôpital de Kibuye après avoir été poignardé par son épouse Florence NSHIMIRIMANA, le soir du 29 juillet 2018 au quartier Makamba 2 situé en commune et province Makamba.

3- En date du 3 août 2018 vers 20 heures, dans un bistrot de NZOYISABA, sur la sous-colline Rutakara, colline Ruzibazi, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, Pascal NZOYISABA, Bernard BUKURU alias Budigoma, Jean NIBIZI et le prénommé Blaise ont été tués par des hommes armés qui n'ont pas été identifiés. Dans le même attentat, une autre personne de la famille de RUTUMWAKO a été blessée. Selon des sources sur place, pendant la journée, NZOYISABA était entré en conflit avec des militaires de la localité parce qu'il avait refusé de transporter la ration de ces militaires vers leur position.

4- Dans la matinée du 3 août 2018, un cadavre en décomposition d'un homme non identifié a été retrouvé sur les rives de la rivière Ndurumu au niveau de la colline Nyamabere, commune Buhiga, province Karuzi. Les habitants de la localité en ont informé l'administration communale qui a vite ordonné son enterrement sous la supervision de la police de protection civile sans enquête pour identification. Le chef de colline Nyamabere a indiqué que la victime ne pouvait être identifiée étant donné qu'aucune disparition n' avait été signalée sur sa colline.

5- Dans la nuit du 3 au 4 août 2018 vers minuit, sur la colline Mufumya, zone et commune Butaganzwa, province Kayanza, une veuve du nom de Marie NZEYIMANA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été tuée à son domicile, à coups de couteau au niveau de la tête et des côtes, par des gens qui n'ont pas été identifiés. Elle était vendeuse de bananes.

6- Le soir du 4 août 2018, sur la colline Mudubugu, commune Gihanga, province de Bubanza, Dieudonné NDUWIMANA a été tué fusillé par un militaire de la position de ladite colline et deux autres personnes ont été blessées. Les causes à la base de cet assassinat n'ont pas été révélées.

7-En date du 4 août 2018, sur la colline, zone et commune Bukemba, province Rutana, Eugénie SIRABAHENDA, âgée de 64 ans, a été assassinée à coups de bâton, par son fils Jean Claude SUGUTORA, célibataire, enseignant au Lycée communal Rubirize à Bukemba. Selon des sources sur place, le motif de cet assassinat n'a pas été connu. La population environnante a dépêché la victime à l'hôpital de Gihofi où elle a rendu son âme. L'assassin a été arrêté et mis en garde à vue au cachot de poste de police de Bukemba.

8-Comme déjà rapporté dans le paragraphe 2.1.2 point 2 au sujet des attaques et embuscades tendues des bandes armées, en date du 5 août 2018, vers 21 heures, sur la RN5 (route Bujumbura – Cibitoke), en commune Gihanga, province Bubanza, un véhicule militaire de type pick-up est tombé dans une embuscade tendue par un groupe d'hommes armés qui se sont ensuite repliés vers la réserve naturelle de la Rukoko. Selon des sources sur place, 3 militaires à bord du véhicule sont morts sur le champ et 5 autres ont été blessés.

9-Dans la nuit du 5 au 6 août 2018, entre la 6^{ème} et la 7^{ème} avenue du quartier Mutakura de la zone Cibitoke en commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura, 3 personnes présumées être des bandits et qui n'ont pas été identifiés ont été tuées, fusillées par des militaires de la position de cette localité en patrouille nocturne.

10-Dans la matinée du 6 août 2018, le corps de Janvière NTAKARUTIMANA (âgée de 40 ans) a été découverte sans vie dans une bananeraie se trouvant sur la colline Camumando en commune Rutegama, province de Muramvya. Selon l'administration locale, la victime aurait été étranglée par des malfaiteurs non identifiés. La même source a fait savoir que cette femme aurait été violée avant d'être tuée et que les mobiles du meurtre sont inconnus.

11-En date du 8 août 2018, en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, le corps de David NIZIGIYIMANA a été découvert sans vie. David N. était originaire de la colline Gaharawe de la zone Gatumba dans la même commune. Les causes de sa mort n'ont pas été identifiées.

12-En date du 11 août 2018 vers 23 heures, sur la colline Jenda-urbaine, commune Mugongo-Manga, Emelyne IRANKUNDA a été tuée par son mari, Christophe NSHIMIRIMANA. Selon des sources sur place, cette femme avait vendu une vache sans l'autorisation de son mari. Les mêmes sources ont indiqué que l'auteur du meurtre a été arrêté et conduit au cahot du poste de police de ladite commune.

13-En date du 11 août 2018, sur la colline Rubindi, zone Mukungu, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Léonidas NDAYIZEYE alias Bushiriye, enseignant au Lycée Communal de Bukeye, en commune Kibago (âgé de 34 ans), natif de la même colline, a été tué et brûlé puis jeté dans un caniveau rempli d'eau. Selon des sources sur place, des conflits fonciers sont à l'origine de ce meurtre. Selon les mêmes sources, la police a arrêté deux présumés auteurs : Alexis BAHATI (le grand-frère de la victime) et Chantal (sa femme). Ils ont été conduits au cachot de la police de Nyanza-Lac pour des raisons d'enquête.

14-En date du 13 août 2018 vers 22 heures, sur la sous colline Munzenze, colline Murama, commune et province Kirundo, une attaque à la grenade a été perpétrée au domicile de NDAGIJIMANA Augustin alias Ndigi (âgé de 55 ans) par des personnes non identifiées. Deux grenades ont consécutivement été lancées dans ce ménage de NDAGIJIMANA Augustin et ce dernier a succombé au CDS Kigozi après y avoir été évacué. Trois personnes dont la concubine de la victime et Léopold BASHIRAHISHIZE (âgé de 29 ans) ont été arrêtées par la police dans la matinée du 14 août 2018, pour des raisons d'enquête. Selon la police, la cause de cet assassinat serait liée à la sorcellerie. Des voisins ont pourtant indiqué que cette attaque est liée à une mauvaise cohabitation entre NDAGIJIMANA et ses deux femmes. Deux ans avant, NDAGIJIMANA avait été attaqué à son domicile pour cette accusation de sorcellerie.

15-En date du 13 août 2018 matin, un corps sans vie d'un homme non identifié d'une trentaine d'années, a été retrouvé dans un buisson sur la sous-colline Rugando, colline Gatete, zone Gatere en commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, aucun signe de traumatisme n'a été remarqué sur le corps de la victime.

16-En date du 13 août 2018 vers 12 heures, sur la colline Musema, commune Butanganzwa, province Kayanza, Eric NIZIGIYIMANA a été tué à coups de machettes. Selon des sources sur place, les conflits fonciers seraient à l'origine de ce meurtre. Les présumés meurtriers sont des membres de sa famille et ils ont directement pris fuite.

17-Dans la nuit du 13 au 14 août 2018, vers 21 heures, Alfred NIMBONA, membre du parti FNL, aile d'Agathon RWASA, résidant au village III, au chef-lieu de la commune Gihanga, province Bubanza a été assassiné à l'aide d'une houe par Zabulon SABUSHIMIKE, son frère qui est un Imbonerakure. Selon des sources sur place, un différend foncier est à l'origine de ce meurtre. L'assassin a aussitôt pris fuite.

18-En date du 14 août 2018 vers 14 heures, sur la colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, Joseph BATAKANWA (âgé de 70 ans), a été assassiné par Alexandre NIYONZIMA, son petit-fils. Selon des sources sur place, la sorcellerie serait la cause de ce meurtre. L'auteur du meurtre a été conduit dans le cachot du poste de la police de Ruyigi.

19-En date du 14 août 2018, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert flottant sur les eaux du Lac Tanganyika, au niveau de la localité de Kizuka, en commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la victime a été directement enterrée sur ordre de l'administration locale.

20-En date du 14 août 2018, un corps sans vie d'une femme prénommée Isabelle (âgée de 65 ans), de la colline Kanyami, zone Gatwe, en commune Kayokwe, province Mwaro a été retrouvé dans la vallée de Sambwe séparant cette colline de la colline Kirika, commune Bisoro. Selon des sources sur place, le matin du 13 août 2018, elle était allée vendre sa propriété foncière afin de réparer les dommages causés par son fils NDUWIMANA, qui était au cachot.

21-En date du 15 août 2018 matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la vallée de Kajoro se trouvant au nord-est de la mission de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour, sur la colline Gasenyi rural, zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ce sont des cultivateurs qui ont vu le corps du défunt et qui ont directement informé l'administration locale.

22-En date du 18 août 2018, sur la sous-colline Buhomba, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Melchior NIZIGIYIMANA, employé du Ministère de la Justice a été fusillé, à l' aide d' un pistolet par des personnes qu'on n'a pas pu identifier. Selon nos sources, ces assassins se déplaçaient à bord d' une moto.

23-Dans la nuit du 19 août 2018 vers 21 heures, sur la colline Kayange, commune Musigati, province Bubanza, Romuald Wilfrid NIBIGIRA alias commissaire, père de 2 enfants, a été assassiné par son épouse Cécile UWIMBABAZI au moyen d' un gourdin. Selon des sources sur place, le corps sans vie de la victime a été retrouvé dans sa maison, le matin du 20 août 2018. Des conflits familiaux ont été à la base de cette tuerie. Selon l' entourage, les faits se sont passés après une bagarre survenue entre les deux époux. Cécile UWIMBABAZI a été arrêtée et détenue au cachot de poste de police de Musigati.

24-En date du 20 août 2018, sur la colline et zone Musenyi de la commune Mpanda en province Bubanza, un certain KABABU a été retrouvé sans vie mais les causes de sa mort n'ont pas été identifiées.

25-En date du 20 août 2018, sur la colline Munyika II, commune Rugombo, province Cibitoke, Christophe NIYONKURU (23 ans), exerçant le métier de maçon et Imbonerakure, a été tué poignardé par d' autres Imbonerakure de la localité. Selon des sources sur place, le motif de cet assassinat était un règlement de compte lié au partage du butin de vol perpétré pendant les patrouilles nocturnes. Les mêmes sources ont ajouté que 4 présumés auteurs ont été arrêtés pour des raisons d' enquête.

26-En date du 20 août 2018, le corps sans vie de Gilbert BIGIRIMANA (18 ans), gardien de vaches, a été retrouvé sur la colline Mwimbiro, zone Muyange, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, le jeune homme a été assomé au niveau de la tête, ligoté puis suspendu dans une maison. Quatre bergers qui sont Clément MANIRAMBONA, Elias BUKURU, Anaclet NISHIMWE et Fidèle NSABIMANA qui étaient avec la victime ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac.

27-En date du 20 août 2018 vers 22 heures, Adéline IZERE, âgée de 15 ans, a été décapitée après avoir été violée. Selon des sources sur place, son corps a été retrouvé, le matin du 21 août 2018, dans un champ de manioc, tout près de l' Eglise du Rocher de Bubanza sise au quartier Nabubu, au centre-ville, commune et province Bubanza. Cette adolescente résidait chez Nathan NYANDWI et Julienne NITANGA. Selon les mêmes sources, 4 présumés auteurs à savoir Désiré HAKUZIYAREMYE alias Gacube, Samuel NIJIMBERE et le nommé MANIRWA ont été arrêtés et détenus au cachot du poste de police de Bubanza.

28-En date du 22 août 2018, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, une personne non identifiée a été tuée par des Imbonerakure de la localité en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, le cadavre a été directement enterré. Les mêmes sources ont indiqué que cette personne quittait la RDC pendant la nuit pour rentrer au Burundi.

29-En date du 23 août 2018 vers 14 heures, sur la colline Kanyange, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Eric NSENGIYUMVA, âgé de 9 ans a été tué et émasculé pendant la torture lui infligée par un Imbonerakure appelé Cyriaque NTIRAMPEBA. Cet enfant a été conduit à l'hôpital de Karuzi mais il a rendu son âme en cours de route. Selon des sources sur place, cet enfant était avec d'autres enfants qui cherchaient du bois de chauffage dans le boisement appartenant à cet Imbonerakure. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Karuzi.

30-Le matin du 23 août 2018, le corps sans vie d'une personne de la composante Twa du nom de NGOGORI, a été retrouvé dans la parcelle d'un habitant de la colline Muruta, zone Muyange, commune Gashoho, province Muyinga. Selon des sources sur place, la victime a été lynchée par la population alors qu'elle était venue voler dans un ménage.

.../...

31-Dans la matinée du 24 août 2018, le corps sans vie d' un prénommé Mohamed a été retrouvé dans une rue du quartier Kibogoye, au chef-lieu de la province Muyinga. Selon des sources sur place, la victime est originaire du quartier Kiryama de la même ville et les circonstances de sa mort sont restées inconnues. La victime présentait des blessures signalant l'étranglement, selon les mêmes sources.

32-Dans la nuit du 24 août 2018 vers 21 heures, sur la colline Nyagasekebuye, zone Musenyi, commune Tangara, province de Ngozi, MUTANKANA Abel a été tué à coups des machettes tout près de son domicile. Les assassins n' ont pas été identifiés.

33-En date du 24 août 2018, le corps sans vie de Zéla NIMPAGARITSE, âgée d'environ 50 ans, a été retrouvé dans sa maison sur la colline Rabiro, commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes d' une personne égorgée. Les mêmes sources ont indiqué que trois présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal de Vugizo pour des raisons d'enquête.

34-En date du 26 août 2018, sur la colline Rushanga, zone Mugera, commune Bugendana, province de Gitega, Marc NKUNZIMANA a été tué à coups de gourdins à son domicile. L' administration pense à des soupçons de sorcellerie.

35-Le soir du 26 août 2018, sur la sous colline Nkondo, colline et commune Nyabitsinda en province Ruyigi, une dame prénommée Charlotte a été tuée et pendue dans sa maison par des personnes qui n'ont pas été identifiées. Selon des sources locales, la victime présentait des blessures sur son corps et des traces de sang.

35-Le soir du 26 août 2018, sur la colline Cumba en commune et province Muyinga, un homme non identifié a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par des Imbonerakure de la même colline. Selon une source, les auteurs du crime ont été arrêtés par la police.

36-Dans la nuit du 26 août 2018, sur la colline Mubuga en commune et province Gitega, Jean Bosco NZIRANZIZA de la communauté Twa a succombé à ses blessures après une bagarre. Selon le chef de zone de Mubuga, la dispute était due à l' ivresse.

37-En date du 27 août 2018, sur la sous-colline Kiryama, zone et commune Muhuta, province Rumonge, Fulgence BUKURU, âgé de 52 ans, a été lynché par la population qui l'accusait de sorcellerie. Selon des sources sur place, ces habitants l' ont accusé d' avoir tué par ensorcellement une femme et son enfant.

38-En date du 29 août 2018 vers 2 heures du matin, Eric NDUWAYEZU, membre du CNDD-FDD de la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke a été assassiné à coups de gourdins et de couteaux par un groupe d' hommes non identifiés. Le motif de cet assassinat reste inconnu.

39-En date du 30 août 2018, le corps sans vie de Gustave NDARAMVYE (48 ans), pêcheur, a été retrouvé dans le village de Karonda, zone Kigwena, commune et province Rumonge. Les circonstances de sa mort n'ont pas été élucidées.

40-En date du 29 août 2018, un corps sans vie d'un enfant, âgé d'environ 6 mois, a été retrouvé tout près d'une mosquée au quartier Nkayamba, en commune et province Rumonge. Les circonstances de sa mort sont restées inconnues.

41-En date du 31 août 2018, sur la colline Kagoma, commune Nyamurenza, province Ngozi, André RWAZANYINGATA, âgé de 52 ans, a été tué suite à une explosion de grenade lancée par des individus non identifiés, à son domicile. Selon des sources sur place, cette grenade a été lancée à travers une fenêtre de la chambre à coucher d'André RWAZANYINGATA. Les mêmes sources ont ajouté que cette grenade a également blessé son épouse, Immaculée KAMPAYANO. Deux présumés auteurs, Romain HABANZIMANA et Eric NDABIRABE ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

Bref, au moins 51 personnes ont été tuées et 36 autres ont été blessées tout au long du mois d'août 2018 comme le montre le tableau suit

3.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs →	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Localité ↙												
Bubanza	1	2	0	0	4	4	3	5	1	1	9	12
Bujumbura Mairie	3	0	0	2	0	0	0	1	0	1	3	4
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	0	4	1	2	0	7	1
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Cibitoke	0	0	0	1	2	0	0	0	2	0	4	1
Gitega	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Karusi	0	0	0	1	2	3	0	0	1	0	3	4
Kayanza	0	0	0	0	1	3	0	0	1	0	2	3
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Makamba	0	0	0	0	3	0	0	0	1	2	4	2
Muramvya	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1
Muyinga	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	1
Rumonge	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	5	0
Rutana	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Ruyigi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Totaux	4	2	0	5	21	11	7	7	19	5	51	30

4. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Durant tout le mois d'août 2018, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants sont restés des délits commis au quotidien. Les Imbonerakure sont pointés du doigt par la population comme étant les auteurs des traitements inhumains, cruels et dégradants. Cela est d'autant vrai que bon nombre de personnes sont malmenées, soit pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD, soit pour n'avoir pas donné des contributions forcées, ou bien lors des vols de biens ou d'argent, et purement et simplement parce qu'elles sont membres des partis politiques d'opposition.

Quant aux actes de torture, ils se commettent surtout dans des cachots clandestins et au SNR et cela, presque quotidiennement.

Voici quelques cas emblématiques de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants :

1- En date du 2 août 2018, Charles NDIZEYE alias Taylor, a été arrêté et tabassé tout près d'une station d'essence de Cankuzo par des Imbonerakure en présence d'une dizaine de policiers. Selon des sources sur place, il était accusé de prendre des photos au moment de la distribution du carburant à la station et qu'il était parmi les gens qui donnent des informations aux radios privées opérant à l'extérieur du pays (Humura, Inzamba, RFI, Radio VOA, Renaissance, etc.). Selon les mêmes sources, il a été conduit par ces Imbonerakure, en premier lieu, à la permanence provinciale du parti CNDD-FDD pour interrogatoire, secundo, dans son studio pour vérifier dans ses machines et téléphone portables s'il n'y avait pas des documents compromettants. Il a été libéré le même jour.

2- En date du 3 août 2018 vers 19 heures, sur la colline Randa, zone Jene, commune Kabarore, province Kayanza, le nouveau secrétaire de la commune Kabarore, prénommé Léonard accompagné par des Imbonerakure ont arrêté et ligoté Cyprien KAZOVIWABO, un caféiculteur qui revenait de la récolte. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé de vendre son café au Rwanda. Ils l'ont menacé de le conduire au cachot afin qu'un dossier soit ouvert pour le transférer à Ngozi. Il a dû payer une somme de 60.000 FBU pour sauver sa peau.

3- En date du 3 août 2018, sur la colline et zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Frédéric BUJANA, Denis NCUREBUGUFI et Désiré SINGIRANKABO, tous membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants infligés par un groupe de 10 Imbonerakure commandés par Tharcisse KABABI et Dieudonné NKUNZIMANA. Selon des sources sur place, ces 3 personnes étaient accusées d'avoir voté « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

4- En date du 4 août 2018, sur la colline Rama, commune Rango, province Kayanza, Cyprien NDAYITWAYEKO, membre du parti FRODEBU a été tabassé par le représentant-adjoint du parti CNDD/FDD, le prénommé Gédéon. Selon des sources sur place, la victime était accusée de n'avoir pas participé aux festivités de la journée de la commune.

5- En date du 5 août 2018, Ulrich IGIRANEZA, Directeur Administratif et Financier de la compagnie de transport et de courrier TransAfrica, originaire de la colline Magamba, commune Buhiga, province Karuzi a été torturé dans un cachot clandestin du SNR. Selon des sources sur place, Ulrich IGIRANEZA avait été arrêté alors qu'il se rendait au service. Selon les mêmes sources, Ulrich était accusé par le SNR de trafic illégal d'armes à feu. Les mêmes sources ont indiqué que l'inculpé a été transféré à la prison centrale de Mpimba, le 13 août 2018. Selon ces mêmes sources, il était en mauvais état de santé avec des blessures partout sur son corps.

6- En date du 14 août 2018, en zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Mathieu NDAYISENGA, membre du parti FNL, aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par des Imbonerakure dirigés par Jean Claude HANKANIMANA et un prénommé Sylvestre. Selon des sources sur place, la victime est accusée d'avoir voté « NON » lors du référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Selon les mêmes sources, la victime étanchait sa soif dans un bistrot se trouvant sur la sous colline Mwahirwa, après le partage d'une propriété familiale.

7- En date du 18 août 2018 vers 22 heures, le prénommé Placide, employé du bureau postal de Murwi a été tabassé par un policier connu sous le prénom de Claude, stagiaire au bureau de la PJ, en présence de son collègue policier connu sous le nom de BAYISINGIZE. Selon des sources sur place, la victime était accusée par ce policier de l'agresser.

8- En date du 18 août 2018 vers 19 heures, sur la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, Firmin BARAMPAMA, membre du parti FNL aile d' Agathon RWASA a été tabassé par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l' accusaient d' avoir refusé de contribuer à raison d'une somme de 2.000 FBU pour les élections de 2020. Il a été hospitalisé à l' hôpital de Musema dans la même province.

9- En date du 19 août 2018 vers 21 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une veuve du nom de Virginie BIGIRIMANA a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche par un Imbonerakure du nom de TUYISENGE (âgé de 20 ans) à 500 mètres de chez elle. Selon des sources sur place, cette dame rentrait chez elle, revenant de l'hôpital Karuzi où elle avait apporté de la nourriture à un voisin malade. La police a dit qu'elle était à la recherche de l'Imbonerakure fautif.

10- En date du 20 août 2018 vers 21 heures, le nommé IDI, militaire en congé, résidant à la 9^{ème} transversale de la combe Gihanga en province Bubanza, a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure dirigés par le prénommé Egide qui est un des 5 élus collinaires, quand il rentrait avec son épouse. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir violé le couvre-feu de 20 heures, mis en place par l' administrateur de la commune Gihanga, Léopold NDAYISABA, après une attaque à la grenade de son domicile par des inconnus, le 16 août 2018. Selon les mêmes sources, le lendemain, il a porté plainte chez le chef de colline, Salvator qui à son tour lui a suggéré d'aller porter plainte à la police. Par la suite, il est allé chez l'OPJ et celui-ci ne lui a rendu aucun service. Il s' est contenté de lui dire que les Imbonerakure ne peuvent pas être punis.

11-En date du 21 août 2018 vers 21 heures, le prénommé Fiacre, habitant de la 5^{ème} transversale en commune Gihanga, province Bubanza qui était devant sa maison a été arrêté, battu et conduit au commissariat de police de Gihanga par des Imbonerakure en patrouille. Selon des sources sur place, le commissaire de police lui a demandé une somme de 50.000 FBU pour le relaxer. Il est resté au cachot faute de pouvoir payer cette somme d' argent.

12-En date du 21 août 2018, au centre de la commune Rutegama, province Muramvya, un déficient mental a été tabassé, menotté et attaché sur un poteau de la REGIDESO par un policier nommé ISSA qui est Brigadier de Corps du poste de police de Rutegama. Selon des sources sur place, il était resté au bord de la route, tandis que la population est sommée de s'enfermer dans les maisons chaquefois que le cortège du Président de la République va passer.

13-En date du 22 août 2018, Pierre claver NAHIMANA alias Juma, membre du parti Sahwanya FRODEBU, résidant sur la colline Nyakuguma, zone Kigwena, commune et province Rumonge, a été torturé par le chef de zone Kigwena, Yollande NTHABOSE. Selon des sources sur place, cet administratif qui a des conflits fonciers et politiques avec la victime a intimé l'ordre à ses enfants et à ses ouvriers de le frapper. Selon les mêmes sources, la victime a été battue au domicile du chef de zone jusqu'à perdre connaissance et elle a été évacuée vers le CDS Kigwena.

14-En date du 22 août 2018, le nommé BAKARI, habitant du quartier Vyondo, colline et commune Gihanga, en province Bubanza a été arrêté et battu par des Imbonerakure en patrouille nocturne avant d' être conduit au cachot du commissariat de police de Gihanga. Il a été relaxé moyennant le paiement sans quittance d' une somme de 50.000 FBU au commissaire de police de Gihanga.

15-En date du 24 août 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, Eulalie HATUNGIMANA et Sylvane NSAGUYE ont été tabassées par deux Imbonerakure, Roger et Sere alias Rwabisazi, sur ordre du chef de poste de police de la commune Gahombo. Selon des sources sur place, elles étaient accusées de se promener après 19 heures. Selon les mêmes sources, ces victimes sont allées porter plainte chez l'OPJ qui a refusé de les recevoir et les a plutôt insultées. Dans la commune Gahombo, l'administration en collaboration avec la police ont initié une mesure d'interdiction de circulation aux femmes et aux enfants à partir de 19 heures.

16-En date du 25 juillet 2018 vers 21 heures, au village III de la commune Gihanga en province Bubanza, Pascal BIGIRIMANA, originaire de la zone Mubuga, commune et province Gitega, membre du parti FNL aile d' Agathon RWASA a été battu et amputé de son pénis par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Pascal BIGIRIMANA a été hospitalisé à l' hôpital de Gihanga. La victime était accusée d' avoir refusé d' adhérer au parti CNDD-FDD, ont ajouté les mêmes sources.

17-En date du 26 août 2018 vers 21 heures, Balthazar MPITABAVUMA, habitant de la colline Murama, commune et province Muyinga a été battu par des Imbonerakure de la colline Gasave, zone et commune Ntega, province Kirundo. Selon des sources sur place, la victime allait passer la nuit sur la colline Gasave, chez quelqu'un de sa parenté. Cette victime a été accusée de sorcellerie à cause d'un appareil dentaire qu'il avait sur lui et le chef de cette colline lui a demandé une amende de 8.000 FBU pour s'être promené la nuit.

18-En date du 26 août 2018 vers 10 heures, Adrien SIBOMANA, détenu du cachot du commissariat provincial de la police de Bubanza, résidant sur la colline Kibuye, commune Rugazi, province Bubanza, a été torturé par un policier prénommé Léonard du poste de police de Bubanza. Selon des sources sur place, Léonard s'est introduit dans le cachot où se trouvait ce détenu. La victime est allée se faire soigner à l'hôpital de Bubanza.

19-Dans la matinée du 27 août 2018, au quartier 10 de la zone de Ngagara en commune Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura, 3 journalistes de la radio culture à savoir Alain Majesté BARENGA, Alain NIYOMUCAMANZA et la prénommée Bella Gloria qui effectuaient un reportage ont été séquestrés avant d'être tabassés par des policiers. Leur reportage était consacré à un litige foncier existant entre des habitants et l'administration.

20-En date du 29 août 2018 vers 21 heures, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Jean de Dieu NIKWIGIZE a été tabassé par le Major Eric NIYONZIMA du 412^{ème} bataillon, Camp Gatumba, en complicité avec le brigadier de police affecté sur la même localité. Selon des sources sur place, ce Major est affecté à une position qui se trouve sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu. La victime a été battue, son bras a été cassé lorsqu'il demandait à ce Major une somme de 80.000 FBU pour la bière qu'il avait consommée dans son cabaret. Selon les mêmes sources, Jean de Dieu NIKWIGIZE a été transporté dans la même nuit à l'hôpital de MSF (Médecins Sans Frontières) de Kigobe.

21-En date du 31 août 2018, Maître Augustin NDAMUKUNDA a été tabassé par des Imbonerakure dont Semu MISAGO, sur ordre de Seth MINANI, chef de colline Kiyange, commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, Maître Augustin NDAMUKUNDA faisait une visite sur terrain dans le cadre de la défense de son client en conflit avec ce chef de colline. Cet Imbonerakure avait été récemment libéré suite à la grâce présidentielle après qu'il ait été accusé d'avoir battu des agents de l'OBR qui effectuaient une saisie des marchandises frauduleuses au marché local.

Bref, au moins 31 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels ou dégradants durant le mois d'août 2018.

5. DES CAS DE VIOL.

La loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre est claire en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre en particulier le viol. Malgré cela, les cas de viol ne cessent d'être enregistrés ici et là dans le pays.

En voici quelques cas :

1- En date du 3 août 2018, E. I. âgée de 6 ans, fille de G.B. et J. N. de la colline Kigarama, zone Buziracanda, commune Ndava en province Mwaro, a été violée par Olivier NDIHOKUBWAYO alias Kinyata, âgé de 19 ans de la colline Kigarama. Selon des sources sur place, le jeune homme a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de Mwaro.

2- En date du 9 août 2018, C.N., âgée de 6 ans, fille de C. H. et de M. G. N. de la colline Kivumu en commune de Nyabihanga, province Mwaro, a été violée par Evangélic, leur domestique qui a fui aussitôt après l'acte.

3- En date du 12 août 2018, E.N. a été violée vers 20 heures, sur la colline Nyamurenge, commune de Rusaka, province Mwaro. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle sur la colline Bisha et arrivée sur la colline Nyamurenge, elle a été violée par NKURUNZIZA, NIYONGABO et Oswald. Ces derniers ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Mwaro tandis que la victime a été hospitalisée à Kibumbu.

4- En date du 13 août 2018, sur la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya, J.N. de la colline Burarana de la même commune, a été violée par Tharcisse HARERIMANA de la colline Rweteto. Selon des sources sur place, il a été arrêté et détenu à la prison de Muramvya.

5- En date du 14 août 2018, sur la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya, S.M., élève au Lycée Kiganda, a été violée par Pascal NDAYISHIMIYE alias Issa en complicité avec les prénommés Roger (motard) et Willy. Selon des sources sur place, l'un des violeurs, Pascal NDAYISHIMIYE a été arrêté et détenu à la prison Muramvya.

6- En date du 19 août 2018, K. K., âgée de 3 ans, fille de G.N. et C. N. de la colline Kigarama, zone Buziracanda en commune Ndava de la province Mwaro, a été violée par leur domestique Paul NTIRENGANYA, âgé de 15 ans. Le présumé violeur a été arrêté et détenu au cachot communal de Ndava.

7- En date du 22 août 2018 vers 15 heures, sur la colline Shari I, commune et province Bubanza, K. N., âgée de 4 ans, fille de T. N. et P. a été violée à son domicile par Jean Marie BANGURA alias Kitumva, âgé de 16 ans. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza pour bénéficier des soins médicaux.

8- En date du 22 août 2018, sur la sous-colline Nyarutore, colline Kiziba, commune Musigati, province Bubanza, une fille prénommée G. a été violée par 2 personnes qui n'ont pas été identifiées. Selon des sources sur place, la victime a été soignée au CDS Musigati.

9-En date du 24 août 2018, sur la colline Mubira, zone Shombo, commune et province Muramvya, A.A., élève à l' ECOFO Ruhinga en zone Shombo, a été violée par Innocent NDIKUMANA, coiffeur de la colline Mubira. Le violeur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police de Muramvya.

6. DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau ci – dessous illustre la situation carcérale à la fin du mois d’août 2018

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupat. (%)
			H	F	H	F	H	F	H	F			G	F	
Bubanza	100	500	142	18	317	23							7	6	500.00
Bururi	250	223	127	10	82	4							2		89.20
Gitega	400	1226	627	91	475	33							12	6	306.50
Mpimba	800	3605	1800	127	1647	31							10	9	450.63
Muramvya	100	709	323	12	351	23					1		1	4	709.00
Muyinga	300	392	134	5	228	25							3		130.67
Ngozi (F)	250	109		41		60		5		3			9	7	43.60
Ngozi (H)	400	1480	884		596										370.00
Rumonge	800	1131	310	13	787	21							9	2	141.38
Rutana	350	324	100	8	202	14							4	1	92.57
Ruyigi	300	526	217	22	276	11							4	4	175.33
CMCL Ruyigi	72	65					16		49		2				90.28
CMCL Rumonge	72	60					23		37			1			83.33 %
Total	4194	10350	4664	347	4961	245	39	5	86	3	3	1	61	39	251.09
			4664+327 =5011		4961+245 =5206		39+5 =44		86+3 =89				61+39 =100		

La population pénitentiaire est de 10.350 détenus + 100 nourrissons = **10.450**

Le nombre de prévenus est de 5.011 adultes + 44 mineurs = **5.055**

Le nombre de condamnés est de 5.206 adultes + 89 mineurs = **5.295**

La lecture de ce tableau qui illustre la situation carcérale qui a prévalu au cours du mois d’août 2018 montre que ladite situation est devenue inquiétante : 10.450 personnes qui occupent des prisons dont la capacité d’accueil ne dépasse pas 4.194 personnes avec un taux d’occupation de 251.09%. C’est affreux !!!

Cela étant, cette surpopulation détériore d’avantage les conditions de vie des détenus dans les différentes maisons carcérales du pays. Il va donc sans dire que la grâce présidentielle du début de l’année 2018 n’a produit des effets que pour un court laps de temps, car pour maintenir le statu quo, il aurait fallu notamment stopper les détentions arbitraires et illégales, et faire beaucoup plus de diligence dans le traitement des dossiers judiciaires afin que bon nombre de dossiers soient jugés.

Dans ce cas, plusieurs prévenus allaient connaître leur sort : soit la détention effective, soit l’élargissement ; d’où le résultat d’une telle démarche serait le désengorgement des prisons.

7. CONCLUSION.

Le présent rapport vient de mettre en évidence que les violations des droits de l'Homme sont une triste réalité au Burundi et continuent d'être enregistrées au quotidien dans différents coins du pays.

En plus d'une sécurité qui reste très précaire dans le pays, de nombreuses personnes continuent à subir des arrestations arbitraires suivies de détention illégale, à être enlevées puis portées disparues, à être torturées et tuées dans toutes les localités du pays et cela se fait sous le silence complice des autorités administratives de ce pays. Ainsi, au cours du mois d'août 2018, au moins 51 personnes ont été tuées et 36 blessées, au moins 106 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement sans oublier les cas de personnes enlevées puis portées disparues et au moins 31 personnes ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants. Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays et les malfaiteurs ne cessent de raffiner leurs stratégies dans le but de brouiller les enquêtes.

Le règlement de compte et la justice populaire apparaissent comme la conséquence directe de l'impunité encouragée et orchestrée par l'administration à la base. Cela implique que la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux instances judiciaires.

Les principaux présumés auteurs d'atteint à la vie et à l'intégrité physique de la personne humaine qui pointés du doigt par la population sont les agents du SNR, les policiers et les Imbonerakure qui agissent parfois en complicité avec certains administratifs.

Eu égard à toutes ces violations des droits humains qui se commettent de jour comme de nuit sous le silence complice des autorités habilitées, l'APRODH lance un cri d'alarme à tous les décideurs dans ce pays d'encadrer et de punir non seulement tout Imbonerakure ou agent du SNR qui se rendra coupable de telle ou telle autre bavure, mais aussi de réprimer la passivité des agents de l'administration et de la police qui dans leur défaillance, ferment les yeux face aux comportements inhumains et indignes affichés par les premiers, encourageant ainsi l'impunité des crimes et la perturbation du climat de paix au sein de la population.

Tout particulièrement, nous recommandons aux forces de l'ordre et de sécurité de sortir de leur silence et d'assurer pleinement et sans autre considération, la sécurité pour toutes les filles et fils du pays sinon, un jour, ils auront des comptes à rendre.

FIN *** FIN ***** FIN**